

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-95

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance extraordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 10 septembre 2018. Ce règlement a été approuvé par la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire en date du 20 septembre 2018, comme en fait foi le certificat de conformité délivré en date du 20 septembre 2018.

Règlement numéro 2710-95 - Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels

Le présent règlement est entré en vigueur le 20 septembre 2018 et peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 septembre 2018.

Diane Mongeau
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine